

9 novembre 2000

Vincent Reynouard

**Les enseignements
de l'affaire Jourdain**

Le procès des deux frères Jourdain (Jean-Louis et Jean-Michel) s'est achevé le 27 octobre. Reconnus coupables d'avoir, dans la nuit du 11 au 12 février 1997, assassiné quatre jeunes filles (après en avoir violé trois), ils ont été condamnés par la cour d'assises du Pas-de-Calais à la réclusion criminelle à perpétuité.

Une société où les faits sont jugés dans la perspective « antiraciste »

La mansuétude de la « justice » pour les violeurs et les assassins

J'évoquerai en premier lieu les réflexions que tout le monde a pu faire à propos de cette sordide affaire ; notamment sur le fait que les deux criminels avaient un « *lourd passé judiciaire* » (voy. *L'Humanité*, 25 février 1997). En 1978, Jean-Michel avait été condamné dix ans de prison (dont sept ferme) pour « *attentat à la pudeur avec violence* » sur une enfant de treize ans (*Id.*). Libéré en 1984, il avait été condamné une nouvelle fois cinq ans tard à quinze ans de réclusion criminelle pour l'« *homicide volontaire* » d'une jeune fille de dix-huit ans qu'il fréquentait (*Id.* et *L'Humanité*, 24 février 1997). Quant à Jean-Louis, après avoir été incarcéré deux fois pour « *agressions sexuelles* » (*Id.*), il avait été condamné en 1988 à dix ans de réclusion pour « *tentative de viol avec violence sur une jeune fille* » (*Id.*).

En 1997, donc, les deux assassins auraient dû se trouver en prison. Or, Jean-Michel avait été libéré en août 1995 et son frère un an plus tôt, en 1994. Dans un rapport, pourtant, les psychiatres décrivaient ce dernier comme « *légèrement débile* », cherchant constamment à rencontrer des jeunes filles auxquelles il faisait peur et pouvant « *être très dangereux* » car « *sans résistance à ses pulsions* ». Les médecins concluaient : « *il est téméraire de le laisser sortir [de prison] sans pallier son manque d'éducation amoureuse* » (*Id.*). Quant à Jean-Michel, les psychiatres appelaient l'attention sur son caractère d'« *attaché affectif* » (*Id.*).

Or, malgré ces rapports (dont l'un était accablant), les deux frères ont bénéficié d'une remise de peine sans suivi psychologique, celui-ci ne pouvant être imposé qu'en cas de liberté conditionnelle. Les deux multirécidivistes ont donc pu reprendre leur vie — ils habitaient dans le même appartement — comme si de rien n'était.

Dès lors, on comprend la colère de la population locale lorsque la personnalité des deux criminels fut connue. Lors d'une manifestation silencieuse organisée le 25 février 1997 en mémoire des quatre victimes, une femme déclara : « *C'étaient des récidivistes. S'ils n'avaient pas eu des remises de peine automatique, ils seraient encore en prison aujourd'hui et n'auraient pas pu tuer nos filles* » (*L'Humanité*, 26 février 1997).

Certains pourront répondre que même si les frères avaient effectué leur peine jusqu'au bout, le premier serait sorti en 1998 et le second en 2004, ce qui ne les aurait pas empêché de recommencer dès 2005. Sans doute, mais cet objection ne sauve pas la Justice, bien au contraire ; elle démontre simplement que, face à des récidivistes, les demi-mesures ne servent à rien ; le seul choix devrait être : la peine de mort ou le bagne à perpétuité.

Et Maurice Papon ?

Ici, l'« humaniste progressiste » me ressortira les arguments habituels, selon lesquels la peine de mort n'est qu'une basse vengeance — indigne d'une société policée — qu'elle ne résout rien, que seul Dieu dispose de la vie et que laisser un homme à perpétuité en prison est inhumain. Admettons, mais alors, pourquoi aucun « humaniste progressiste » ne se lève-t-il afin de dénoncer le cas de Maurice Papon ? En effet, l'ancien fonctionnaire de Vichy mourra en prison. Comme Klaus Barbie. Comme Paul Touvier. Il ne bénéficiera d'aucune remise de peine. Pourtant, contrairement aux deux frères Jourdain, ce vieillard n'a pas tué. La Cour qui l'a condamné l'a seulement reconnu coupable de complicité dans l'arrestation et la séquestration de 57 Juifs*. En outre, il ne présente plus aucun danger pour la société.

Cette différence de traitement démontre une nouvelle fois la perversité du « politiquement correct » qui engendre des sociétés où les actes ne sont plus jugés en eux-mêmes, mais dans la perspective « antiraciste ». Alors que le violeur et l'assassin qui s'en est pris à des Blanches bénéficiera de remises de peine automatiques, le prévenu qui a obéi à des mobiles déclarés « politiquement incorrect » sera traité sans merci, même cinquante ans après et même s'il n'est plus aucun danger pour la société.

Allemagne, 1945-6 : des milliers de frères Jourdain et des dizaine de milliers de victimes*Le martyre oublié des femmes allemandes*

Mais il y a plus. Alors que le procès se déroulait, la presse nationale n'a pas manqué de rappeler ce qu'avait

*Voy. Robert Faurisson, Procès Papon (Éd. V.H.O., 2000), p. 13.

dû être le calvaire de ces quatre jeunes filles, battues, violées plusieurs fois et assassinées.

Je me contenterai de rappeler que, voici 55 ans en Allemagne et dans les territoires de l'Est, non pas quatre, mais des dizaines de milliers de femmes et de filles ont vécu à peu près le même calvaire que les victimes des frères Jourdain. Chaque jour, chaque nuit, elles étaient enlevées, battues, déshabillées, violentées et, souvent, assassinées. Les plus féroces furent les soldats soviétiques. Ils obéissaient aux appels d'Ilya Ehrenburg qui, à la radio, leur lançait : « *Brisez par la violence l'orgueil racial des femmes germaniques. Prenez-les en butin légitime* »*. Tout comme les quatre jeunes filles du Pas-de-Calais, ces innocentes personnes ont entendu hurler leurs compagnes d'infortune, assisté à leur martyr et senti leur tour arriver... Quant à leurs parents (ou leurs enfants), ils ont, dans bien des cas, assisté à la scène. Une mère, par exemple, raconte :

[...] un soir, on frappa à grands coups de poing sur la porte et les Russes crièrent : « Ouvrez-nous ! ». Mon mari, ma fille et moi tremblions de tous nos membres ... ils exigèrent qu'on leur donne notre fille. Le père eut beau pleurer et supplier de l'épargner, rien n'y fit ... Deux Russes entraînèrent ... notre fille au bas de l'escalier ... J'entendais ma pauvre fille hurler aux Russes de la fusiller. Mais ce n'était pas leur intention. Ils la maltraitèrent de la façon la plus honteuse et la violèrent après ... Personne ne peut comprendre combien ces faits ont mis de l'amertume dans le cœur des parents, car notre fille ne connaissait que l'Église et la maison paternelle.

* Voy. Grand-Amiral Dönitz, *Dix ans et vingt jours* (Éd. Plon, 1959), p. 343-4.

** Voy. J. Kaps, *Martyre et héroïsme des femmes de l'Allemagne orientale, 1945-1946* (Éd. Le Christ en Marche, 1955), p. 33.

Aujourd'hui, pourtant, à l'heure où l'on prétend œuvrer pour la « Mémoire », ces victimes-là n'ont droit qu'au silence. Aucun Spielberg ne leur consacrerait une super-production cinématographique, aucune ville ne leur dédierait un monument et aucune survivante (ou proche d'une victime) ne sera invitée dans des établissements scolaires afin de raconter sa tragédie.

Une « Mémoire » sélective

Certains pourront m'accuser de récupérer l'affaire Jourdain à des fins de propagande révisionniste. En vérité, je ne « récupère » rien. Je remarque simplement qu'en 1945-6, l'Allemagne fut un pays où, durant des mois, des milliers de frères Jourdain ont agi en toute impunité, faisant non pas quatre, mais des dizaines de milliers de victimes. Ayant constaté les réactions indignées dans l'affaire Jourdain, je me dis que si, vraiment, la « Mémoire » était neutre, on devrait aujourd'hui rappeler les terribles événements survenus voilà un demi-siècle en Allemagne et dans les territoires de l'Est.

Le fait qu'il n'en soit rien démontre que la « Mémoire » n'est qu'un instrument politique au service des vainqueurs de 1945. Pour les jeunes générations, les mots ou expressions « crimes de guerre », « crimes contre l'humanité », « déportation », « camps de concentration », « génocide »,... ne doivent être appliqués qu'aux « fascistes ». En veut-on un exemple flagrant ? Fin 1997, des élèves en classe du seconde au lycée André Malraux (à Béthune) ont eu à répondre à la question : « Qu'est-ce qu'un génocide ? ». Huit copies ont été diffusées sur Internet. Leur lecture est très intéressante. Alors que ces derniers siècles ont vu de nombreux génocides (en Amérique du Nord, en Vendée, en URSS, au Vietnam, en Afrique,...), seule une élève a très brièvement évoqué les événements

du Rwanda (elle expédie le sujet en un tiers de ligne : « *On pourra donc retenir ceux [=les génocides] du Rwanda et de la seconde guerre mondiale* ») pendant qu'une autre mentionnait « *le génocide des Indiens par les Américains* ». Les six autres copies ne parlent que de... la Shoah, assimilant donc le terme « génocide » à la prétendue extermination des Juifs par les nationaux-socialistes. Julie Gabay, par exemple, écrit :

[Génocide :] Mot qui caractérise la pratique de l'extermination systématique de nations ou de groupes ethniques (Juifs, Tziganes...) [...] aussi bien en les privant (ou presque) de nourriture qu'en les gasant ou en les tuant sauvagement à la mitrailleuse ou avec un fusil.

Les groupes ethniques étaient mis dans des baraques en bois [...] d'abord construites pour être des écuries. Avant cette installation, 39 % des personnes (Juifs essentiellement) étaient déjà mortes, avant même leur arrivée, à cause des horribles conditions de transport. Les personnes étaient de plus en plus tuées par les chambres à gaz [...].

On emploie aussi le mot « Shoah », terme hébreu qui signifie catastrophe.

On le voit, après une tentative de définition qui se veut générale (« *l'extermination systématique de nations ou de groupes ethniques* ») l'auteur récite ce qu'elle a appris sur Auschwitz. Bien plus révélateur, elle termine en donnant comme synonyme du mot « génocide » le terme « Shoah », alors que ce terme ne s'emploie *que* pour les Juifs. Preuve que, dans son esprit, génocide est rattaché uniquement au national-socialisme.

Même constatation chez Sophie Bès et Baraky Soumaré :

- B. Soumaré : Là encore, l'élève commence par donner une définition générale : « *Le mot génocide, du grec genos qui veut dire race et -cide qui est un élément signi-*

fiant "tuer", est un crime commis contre un peuple, un groupe national, ethnique ou religieux ». Mais il poursuit : « Par exemple, pour le cas des juifs, l'extermination des juifs par les nazis est un génocide ». Suit un exposé de 13 lignes sur la Shoah, et uniquement elle. B. Souramé conclut en disant qu'à Auschwitz, les internés ont vécu « cinq années de souffrances que l'on oubliera jamais dans l'histoire de l'humanité ».

- S. Bès : contrairement, à B. Soumaré, l'Holocauste n'est plus présenté comme un « *exemple* ». Elle écrit : « *Définissons d'abord le mot "génocide". C'est l'extermination d'un groupe ethnique ou social. Auschwitz était le plus grand centre d'extermination des Juifs d'Europe* ». Suivent 26 lignes sur la Shoah, les dents en or fondues pour faire des lingots, les cheveux utilisés pour des matelas etc.

De son côté, Ali Djahel reconnaît que, durant « *tout le XXe siècle, il s'est perpétué bon nombre de génocides* ». Va-t-il les citer tous ? Nullement. Dans une courte introduction, il annonce : « *nous allons étudier un ou deux génocides graves [parce qu'il en existe de pas graves ?] dont la déportation des juifs* ». Suivent 14 lignes uniquement sur la Shoah (le deuxième génocide a été oublié). Tout comme J. Gabay, S. Bès et B. Soumaré, A. Djahel identifie donc le terme « génocide » à l'Holocauste.

Une « Mémoire » qui fabrique de futurs mondialistes

Ce fait est beaucoup plus grave qu'il n'en à l'air à priori, car il fausse la vision de la réalité chez les jeunes. Ceux-ci en viennent à croire que seul le racisme et l'intolérance provoquent les grands massacres planifiés. Vesna Lesage écrit :

Le génocide est une forme raciste [lire : de racisme] fondée principalement sur l'intolérance envers un peuple.

Dans le cas d'Hitler, il pensait que les autres races étaient « inférieures » et ne méritaient pas d'occuper un haut poste dans l'échelle sociale [...]. Il y a aussi eu le génocide des Indiens par les Américains [...]. Les méthodes de vie différentes, la couleur de peau, la façon de se vêtir, les croyances ont conduit la perte du peuple indien.

Oubliés, donc, tous les génocides communistes fondés sur la haine de classe. Gommées les vraies raisons des massacres des Indiens d'Amérique du Nord (volonté d'acquérir des territoires convoités) ; on les attribue désormais au racisme et à l'intolérance sur la façon de se vêtir.

Dès lors, seule reste la condamnation du « racisme » et, par conséquent, l'adhésion des jeunes au discours mondialiste. V. Lesage, par exemple, conclut en écrivant :

Les gens pratiquant le génocide ne font pas l'effort de comprendre ou ne le veulent pas. Ils sont enfermés dans leurs idées et ont des préjugés. Le génocide résulte de la peur de ce que l'on ne connaît pas, maîtrise pas ou que l'on a pas l'habitude de voir. Cela prouve un manque d'ouverture d'esprit chez certaines personnes.

Quant à Émilie Bilan, elle déclare :

Heureusement, de nos jours, ce genre d'horreurs ne peut plus se reproduire d'une façon aussi prononcée car [...] la protection des peuples existe à travers une organisation qui s'appelle l'ONU avec sa force d'intervention des casques bleus [...] dont nous avons pu constater l'importance en Yougoslavie.

[...] il faudrait accorder beaucoup plus d'importance à cette organisation qui permet de rétablir l'harmonie entre chaque pays.

Bref, ce que les jeunes retiennent de leurs cours d'Histoire, c'est que pour éviter le retour de l'horreur, il

faut être antiraciste (*i. e.* : se débarrasser de ses préjugés) et soutenir le projet d'un gouvernement supranational (l'ONU) qui pourra intervenir avec son armée. On comprend donc *Le Patriote Résistant* (organe de la FNDIRP) qui écrit : « *L'éducation à la démocratie passe par l'enseignement de l'Histoire* » (Voy. *Le Patriote Résistant*, septembre 2000, éditorial).

Revenons cependant aux frères Jourdain et aux réflexions que suscite leur affaire.

Des reconstitutions qui devraient être organisées

Lorsqu'il s'agit d'étudier les « crimes nazis », les révisionnistes ont toujours affirmé qu'il fallait commencer par *constater sur le terrain* afin de vérifier la *matérialité des faits*. Dès 1980, Robert Faurisson avait écrit, à propos des chambres à gaz que les Allemands aurait construites pour tuer les Juifs :

Il faut voir et toucher. On n'est jamais assez matérialiste et terre à terre quand il s'agit d'examiner un miracle [...]. Il faut [...] se rendre sur place et se faire présenter soit des « chambres à gaz », soit des ruines de « chambres à gaz ». Il faut ouvrir les yeux, photographier, mesurer [...]. C'est seulement après cette élémentaire précaution qu'on écouterá les témoignages (et les aveux spontanés !) [voy. *Mémoire en Défense*, Éd. La Vieille Taupe, 1980, pp. 1-2].

Il en est de même dans l'affaire d'Oradour où des SS sont accusés d'avoir massacré plusieurs centaines de femmes et enfants dans une église incendiée (le 10 juin 1944). Mon premier soucis, lors de mes recherches, fut de me rendre dans les ruines de l'église afin de voir et de mesurer.

Nos conclusions sont connues. R. Faurisson a démon-

tré qu'aucun gazage homicide n'a pu avoir lieu à Auschwitz I ou à Birkenau. De mon côté, j'ai conclu que Mme Rouffanche — présentée comme l'unique rescapée de l'église — n'avait pas dit la vérité notamment lorsqu'elle prétendait avoir sauté du vitrail pour échapper aux flammes avant de semer le SS qui se trouvait en contrebas. Or si elle a menti, c'est qu'il existe une vérité à cacher ; et si cette vérité doit être cachée, c'est qu'elle vient contredire la version admise des faits.

A supposer qu'ils aient été honnêtes et sûrs d'eux, les tenants de l'Histoire officielle auraient dû proposer (ou accepter) une reconstitution (avec des animaux pour les gazages) sur les lieux. Cette méthode permet en effet de vérifier la valeur des témoignages et des thèses exposées. Dans l'affaire Jourdain, ainsi, l'un des criminels, Jean-Louis, était passé au aveux. Toutefois, soucieux de se disculper, il prétendait qu'une fois enlevées, les jeunes filles auraient été emmenées sur la plage de Saint-Gabriel (à Camiers) puis parquées dans un dans un ancien blockhaus. Là il se serait contenté de les garder pendant que son frère venait les chercher une par une.

Estimant « *douteuse cette thèse impliquant de faire marcher de nuit et sur des rochers glissants des jeunes filles apeurées* » (Dépêche de l'AFP, 25 octobre), l'Accusation avait demandé un transport de justice sur les lieux. Celui-ci eut lieu le 25 octobre. Le lendemain, un journaliste de *La Voix du Nord* écrivit :

Pour la cour, il s'agissait d'avoir une idée précise de ce qu'est le terrain, dans lequel Jean-Louis Jourdain prétend avoir cheminé tranquillement avec les quatre victimes. En pleine nuit glaciale. De se faire une idée de ce qui est possible ou pas, pour deux hommes, avec quatre filles qu'on imagine vraiment mal consentantes [*La Voix du Nord*, 26 octobre 2000, p. 2].

Après avoir vu les lieux, l'avocate des parties civiles, Me Blandine Lejeune, déclara :

Ce transport de justice a confirmé que la thèse défendue par Jean-Louis Jourdain est totalement fantaisiste. Jamais les deux hommes n'auraient pu faire franchir trois rangées de barbelés aux quatre filles, puis les faire escalader les roches, pour atteindre le blockhaus. Il ne reste qu'une hypothèse crédible, c'est qu'elles ne sont jamais sorties vivantes du camion [*La Voix du Nord*, 26 octobre 2000, p. 2].

On le voit, un simple transport sur les lieux permet, en règle générale, de juger de la validité d'une thèse. Dès lors, le fait que les tenants de l'Histoire officielle rejettent toute proposition de ce genre démontre leur mauvaise foi. Dans l'affaire d'Oradour, notamment, j'ai publiquement demandé l'organisation d'une reconstitution du prétendu saut de Mme Rouffanche à travers le vitrail. Cette reconstitution aurait été d'autant plus aisée que les lieux sont conservés, nous dit-on, tels qu'ils étaient le 10 juin 1944. Pourtant, les autorités du village se sont bien gardées de me répondre.

Les révisionnistes ne sont pas des pervers

Pour terminer, je soulignerai que, dans l'affaire Jourdain, les mères des victimes auraient voulu que les meurtriers donnent des détails l'assassinat : « *Savoir enfin la vérité sur le calvaire de leurs enfants est aujourd'hui ce qui hante les deux mères entendues hier par la cour* » a-t-on pu lire dans *Ouest-France* (livraison du 21 octobre, p. 3). « "Qu'ils nous disent ce qui s'est passé", ont imploré, hier, les mères des quatre jeunes filles assassinées » (*Id.*).

On pourra certes se demander ce qu'auraient ressenti

ces femmes si les deux meurtriers avaient avoué et décrit en détail la façon dont ils avaient procédé, d'abord pour violer, puis pour assassiner. Ne vaut-il pas mieux qu'elles ignorent certains détails à coup sûr odieux ? Sans doute, mais c'est faire fi de la psychologie humaine ; lorsqu'il s'agit de la mort d'un proche, un être humain préfère savoir plutôt que de rester dans les affres de l'ignorance. Car même si la vérité fait mal, elle impose une limite ; on sait que la victime a souffert cela mais pas au-delà. Elle est donc préférable à l'ignorance qui, laissant la porte ouverte à toutes les suppositions, engendre des souffrances mentales sans limite.

Par conséquent, lorsque certains rétorquent au révisionnistes : « *Peu importe la façon dont les gens sont morts dans les camps ; vos arguments ne leur redonneront pas la vie ; ils sont morts, c'est tout* », il faut leur opposer la réaction des mères des quatre victimes.

Lorsque les révisionnistes s'intéressent à la façon dont sont morts les déportés, ils agissent non en pervers, mais en accord avec la psychologie humaine la plus élémentaire. Il n'y a rien de plus naturel que de vouloir connaître les circonstances exactes de la mort d'autrui, surtout lorsqu'on ignore à priori s'il s'agit d'une *mort* ou d'un *assassinat*.

Certains pourront me répondre qu'on ne saurait prendre la place des proches des victimes et que si ces derniers ne veulent pas savoir, personne n'a le droit d'enquêter. Cette objection serait valable si la mort n'impliquait personne d'autre que les victimes (cas d'explorateurs qui disparaissent dans la jungle par exemple). Mais lorsque tout un peuple se trouve accusé d'un crime qu'il n'a peut-être pas commis, notre devoir est de rechercher la vérité. Par conséquent, si les proches des victimes ne veulent rien savoir — ce qui paraît suspect — nous devons nous substituer à elles afin de rechercher la vérité.

Conclusion

L'affaire Jourdain est riche d'enseignements. Tout d'abord, elle met en lumière les dérives du « politiquement correct » qui contribue à l'élaboration d'une société où les faits ne sont plus jugés mais eux-mêmes, mais dans la perspective « antiraciste ». Pendant que les violeurs assassins bénéficient de la mansuétude de la Justice, un vieillard reconnu complice de la séquestration de 57 Juifs 50 ans auparavant finit ses jours en prison.

Ensuite, elle révèle le cynisme des tenants de l'Histoire officielle. La « Mémoire » qu'ils veulent imposer aux jeunes génération se révèle sélective. Toutes les tragédies qui desservent la cause du « politiquement correct » sont gommées (viols des Allemandes en 1945-6). Cette mémoire tronquée a de nombreux effets pervers. En particulier, elle fausse l'appréciation des jeunes et les pousse à croire que seule « l'intolérance raciste » aurait provoqué les grands massacres modernes. Par conséquent, elle les pousse à embrasser la cause mondialiste, ce qui est *in fine* l'objectif de nos gouvernants.

Enfin, l'affaire Jourdain dévoile la malhonnêteté des chantres de la Shoah qui refusent de recourir aux saines méthodes de justice afin d'approcher la vérité (reconstitution des crimes) et qui prennent le contre-pied de la psychologie humaine élémentaire afin d'esquiver les question gênantes (cause réelle de la mort des déportés).

Loin d'être une perversion de l'esprit, le révisionnisme est une œuvre non seulement de vérité, mais aussi de justice. Vérité quand il s'intéresse à la matérialité des faits afin de distinguer le vrai du faux, l'accusation solide de la simple rumeur. Justice quand il innocente un peuple de crimes qu'il n'a pas commis.